



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 2 octobre 2024

Les remboursements de soins du régime agricole à fin août 2024

Le niveau des remboursements de soins de ville des assurés du régime agricole s'amenuise modérément en août 2024 après la hausse du premier mois des vacances estivales et un mois de juin faible. De janvier au mois des moissons, les remboursements progressent de **1,4 %** par rapport à la même période en 2023.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,1 milliards d'euros** en 2023 pour les seuls soins de ville, soit **4,8 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **36 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 47 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1 %** en 2023 (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2014-2023) après une baisse ponctuelle un peu plus marquée en 2022 (- 3,5 %). En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,4 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** se stabilise en 2022 pour **repartir en 2023 (+ 0,3 %)**. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,0 % en 2023.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les huit premiers mois est en baisse de 1,5 %. Ce recul provient de la diminution de 3,2 % des effectifs de patients non-salariés agricoles et de 0,5 % du nombre de patients salariés agricoles.

Des remboursements de soins de ville en hausse pour le régime des salariés agricoles

A fin août, les dépenses de soins de ville augmentent de **3,4 %** pour le régime des **salariés agricoles**. Elles sont en baisse de **0,8 %** pour le régime des **non-salariés agricoles**.

La participation forfaitaire joue à la baisse pour les remboursements d'honoraires

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** sont en baisse à fin août avec - 0,2 % par rapport à fin août 2023. Cette baisse résulte de la diminution tendancielle du nombre de consultations et visites ainsi que du doublement du montant de la participation forfaitaire (PF). Les remboursements de soins des **médecins spécialistes** augmentent de 1,5 % ; ils reviennent ainsi à un niveau similaire à celui de mars – c'est-à-dire avant les variations dues au report des nouveaux tarifs hospitaliers. L'évolution aurait été plus forte encore sans la révision du montant de la PF. Les remboursements **d'honoraires dentaires** continuent de décroître : baisse de 10,7 % comparativement à fin août 2023 due à la diminution de 70 % à 60 % de la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire. Sans cette modification, l'évolution aurait été de + 0,5 %.

Deuxième mois de progression pour les infirmiers et les kinésithérapeutes

D'un niveau élevé, les remboursements des **masseurs-kinésithérapeutes** en août contribuent à la tendance haussière de 2024. Depuis le début de l'année, la progression est de 1,2 %. Sur la même période, les remboursements de **soins infirmiers** décroissent très légèrement de 0,4 %. C'est 0,8 point de plus que le mois précédent du fait de la forte augmentation des remboursements de ce mois par rapport à juillet 2024 (+ 4,1 %). Les infirmiers et les kinésithérapeutes sont deux professions dont les remboursements sont impactés par la hausse de la franchise médicale depuis fin mars 2024. De plus, les infirmiers bénéficient d'une revalorisation des indemnités forfaitaires de déplacement.

Poursuite du déclin des remboursements d'analyse médicale

La courbe d'évolution des remboursements des **laboratoires** est décroissante. La diminution atteint désormais 10,0 %. Les actes d'analyse médicale font partie de ceux touchés par le doublement de la participation forfaitaire.

Revalorisation du transport de patients

Les remboursements relatifs aux **transports** de patients augmentent de 3,4 % à fin août 2024 par rapport à la même période en 2023. Cette évolution prend son élan en partie dans les revalorisations tarifaires de transports.



Les indemnités journalières maladie d'août plus fortes que celles de juillet

Bien que le nombre d'**indemnités journalières (IJ) maladie** baisse légèrement, les montants versés augmentent eux de 3,7 % sur les huit premiers mois de l'année. Le mois d'août est légèrement plus fort que le mois de juillet (+ 1,3 %). En outre, les **IJ pour les accidents du travail** sont elles aussi en augmentation de 3,6 % par rapport à fin août 2023.

Les remboursements aux officines en hausse contrairement aux médicaments rétrocedés

Les remboursements de **médicaments** délivrés en **officine** sont à un niveau similaire à celui de juillet. Le taux d'évolution des huit premiers mois de l'année par rapport aux huit premiers mois de 2023 est de + 3,5 %. A contrario de cette tendance, les remboursements des **médicaments rétrocedés** diminuent de - 3,9 %.

Des remboursements de dispositifs médicaux en augmentation

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de 1,9 % fin août. Ce mois-ci fut 0,9 % supérieur au mois de juillet.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin août 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin août 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin août 2023	
TOTAL SOINS DE VILLE	+1,3%	-0,5%	+3,0%	-0,4%	+1,4%	-0,8%	+3,4%	-1,1%	-0,9%
Soins de ville hors produits de santé	+0,3%	-1,9%	+2,0%	-0,7%	+0,6%	-2,1%	+2,7%	-1,7%	-1,3%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,1%	-2,4%	+2,1%	+2,2%	-0,8%	-3,4%	+1,3%	+2,6%	-4,0%
- Médecins généralistes	-0,6%	-3,3%	+1,8%	-2,7%	-0,2%	-3,2%	+2,4%	-2,8%	-4,7%
- Médecins spécialistes	+2,6%	+0,0%	+4,7%	+4,1%	+1,5%	-1,1%	+3,7%	+4,7%	-5,1%
- Dentistes	-8,1%	-10,7%	-6,3%	+4,1%	-10,7%	-13,2%	-8,9%	+4,3%	+1,9%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,5%	-1,6%	+4,1%	-1,6%	+0,3%	-2,0%	+4,2%	-2,3%	+3,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,0%	-0,6%	+5,1%	+2,8%	+1,2%	-1,6%	+4,6%	+3,1%	+0,3%
- Infirmiers	-0,4%	-2,2%	+3,1%	-3,5%	-0,4%	-2,4%	+3,6%	-4,6%	+4,1%
Laboratoires	-12,3%	-14,5%	-10,2%	-25,8%	-10,0%	-12,9%	-7,3%	-29,5%	-7,0%
Frais de transports	+3,0%	+0,5%	+5,8%	+6,6%	+3,4%	+1,1%	+5,9%	+6,2%	-3,1%
Indemnités journalières (IJ) :	+1,7%	+3,5%	+1,4%	+1,1%	+3,7%	+4,4%	+3,6%	-1,8%	-0,8%
- IJ maladie	+1,2%	+4,3%	+0,6%	-0,0%	+3,7%	+5,8%	+3,3%	-4,3%	+1,3%
- IJ ATMP	+2,5%	+1,9%	+2,7%	+3,0%	+3,6%	+1,8%	+4,0%	+2,9%	-4,4%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+3,1%	+1,5%	+4,9%	+0,2%	+2,7%	+1,0%	+4,7%	-0,1%	-0,3%
Médicaments :	+3,6%	+2,4%	+4,8%	+0,0%	+3,0%	+1,7%	+4,4%	-0,2%	-0,6%
- Médicaments délivrés en ville	+4,2%	+3,2%	+5,2%	+0,8%	+3,5%	+2,5%	+4,5%	+0,3%	-0,3%
- Médicaments rétrocedés	-4,6%	-11,9%	+1,0%	-9,8%	-3,9%	-13,3%	+3,3%	-7,4%	-5,7%
LPP	+1,6%	-1,2%	+5,0%	+0,7%	+1,9%	-1,1%	+5,6%	+0,4%	+0,9%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacances des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale d'août 2024